

Sensibilisation à l'anticipation des RPS (module employeur)

Permettre aux membres du CSE, de la fonction RH et aux managers de comprendre leur rôle et celui des différents acteurs et actrices de l'entreprise dans la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et de situations de harcèlement supposées, en leur apportant un cadre de référence qu'ils et elles puissent partager, ainsi que des outils et des méthodologies pour adapter leur posture face à une situation de souffrance au travail.

Notre approche pédagogique s'appuie sur l'expérience des participants et participantes et favorise l'expression du vécu, l'échange d'expérience et les mises en situation. Nous favorisons la dynamique de groupe et la prise en compte des réalités de l'entreprise.

Objectifs pédagogiques

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES SERONT EN MESURE DE :

- Définir ce que sont les Risques Psycho-Sociaux en entreprise et comprendre leurs conséquences sur les individus et sur l'organisation
- Maîtriser les contraintes juridiques et identifier les enjeux financiers et sociaux des Risques Psycho-Sociaux
- Détecter les Risques Psycho-Sociaux pour les prévenir
- Situer le rôle et les missions du CSE, de la fonction RH et du management dans le cadre des RPS
- Identifier les personnes ressources
- Définir des actions concrètes pour agir en cas de situation à risque avéré ou supposé

Public & Prérequis

- Membres du CSE, membres de la fonction RH, managers et dirigeant·e·s

Possibilité d'organiser des ateliers de retour d'expérience, en présentiel ou en visioconférence, 1 à 2 mois après la fin de la formation.

Tarifs & Accessibilité

Pour plus d'informations sur les modalités financières ou en cas de nécessité d'adaptation des modalités d'accès à un handicap ou pour toute autre situation particulière, veuillez nous contacter au

09 52 21 94 57
ou via
formation@AetK.fr

Durée
1 jour,
soit 7h

● ● ● 17 rue de Saint-Lambert - 54000 Nancy